



Digne-les-Bains, le 26 avril 2018

Sécurité routière : appel à la prudence sur les routes du département à l'occasion des vacances et des "ponts" de mai

Des périodes de fort trafic routier sont attendues sur le réseau routier des Alpes-de-Haute-Provence à l'occasion des vacances et des « ponts » du mois de mai. Les usagers sont appelés à la plus grande prudence, à respecter strictement le code de la route et à adapter en permanence leur conduite aux conditions de circulation.

Depuis le début de l'année, 5 personnes ont perdu la vie sur les routes du département. En 2017, le facteur vitesse a été la cause principale de plus de 34 % des accidents corporels et mortels dans les Alpes-de-Haute-Provence. Être bien conscient des risques et adopter une conduite responsable reste le meilleur moyen d'éviter les drames.

Rappel des règles essentielles de sécurité :

- **Adaptez votre vitesse aux circonstances :** la vitesse ne se limite pas à la lecture d'un panneau d'interdiction. Elle doit être modulée en fonction de multiples facteurs : l'état de la route, celle du véhicule, la densité du trafic, les conditions climatiques sans oublier bien sûr les conditions physiques du conducteur.
- **La distance d'arrêt augmente avec la vitesse.** Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépendra de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.
- **Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité.** Sur la route, laissez au moins une distance égale au temps de réaction de 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.
- **Redoublez de vigilance la nuit.** Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. À 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

- **L'utilisation du téléphone portable au volant est interdite et sanctionnée.** Les piétons doivent également être vigilants à leur environnement lorsqu'ils utilisent leur téléphone portable aux abords des voies de circulation routière.

Les deux roues motorisés : parmi les usagers les plus vulnérables de la route

Sur les 30 personnes décédées sur les routes départementales en 2017, près d'un quart étaient des motards. Depuis le 1^{er} janvier 2018, sur les 5 personnes décédées, 80 % sont des motards. Les deux roues motorisés (2RM) figurent parmi les usagers de la route les plus vulnérables.

- **Le port du casque est obligatoire pour tout conducteur ou passager d'un deux-roues motorisé.** Il est essentiel de bien le choisir et de bien l'attacher. En effet, les traumatismes crâniens sont la cause principale de handicaps lourds et de décès parmi les motocyclistes.

- **Gants, blouson et pantalon : une protection indispensable.** L'absence de carrosserie des motos et scooters doit être compensée par une tenue vestimentaire adaptée et conçue pour vous protéger. Indispensable, hiver comme été, elle est la seule à pouvoir limiter les risques de blessures graves en cas de chute, de choc ou de glissade.

- **Prévoir des temps de pause :** la fatigue et le manque de sommeil chez les motards est une source avérée de comportements à risque. Avec ou sans dette de sommeil, et quelle que soit l'heure de la journée, la durée prolongée de conduite apparaît comme un facteur de risque d'accident : dès 50 min de conduite le motocycliste est bien plus susceptible de commettre une erreur.

- **Conduire en groupe :** avant le départ, pensez à convenir d'un code de communication, tant pour le mode collectif de circulation (position, distances de sécurité requises, vitesse plafond selon les indications du Code de la route, signal de besoins d'arrêt...) qu'en cas d'urgence.

Une mobilisation renforcée des forces de l'ordre pour lutter contre l'insécurité routière

Depuis le 1^{er} janvier 2018, plus de 1 000 contrôles routiers ont été effectués dans le département des Alpes-de-Haute-Provence par les forces de l'ordre.

Aussi, à l'approche de cette période, le préfet rappelle que la mobilisation des forces de l'ordre reste entière et permanente sur les routes, afin de lutter contre les comportements irresponsables et dangereux de certains conducteurs.